

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE MICROCREDIT PERSONNEL

Le marché est un marché de prestation de service passé selon la procédure du marché à procédure adaptée, selon l'article 28 du Code des marchés.

L'annonce de la présente consultation est effectuée au BAOMP n°06-201412, annonce n°195 et sur le site du Crédit municipal de Paris.

Le Crédit municipal de Paris recherche trois établissements bancaires agréés par le Fonds de cohésion sociale pour l'octroi de microcrédits personnels à compter du 1^{er} octobre 2008.

Le marché a ainsi été décomposé en trois lots identiques, un seul lot étant attribué à chaque établissement bancaire.

Le numéro de lot pour chaque candidat retenu sera porté sur l'acte d'engagement lors de la signature du marché par le Crédit municipal.

Retrait des dossiers :

Les dossiers de candidature peuvent être demandés auprès de la Direction des services administratifs et financier du Crédit municipal. Ils peuvent être téléchargés sur le site du Crédit municipal de Paris à l'adresse <http://www.creditmunicipal.fr>, sur les pages marchés publics. Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement aux candidats.

Les dossiers de consultation des entreprises comprend :

- Le présent règlement de consultation
- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses particulières commun aux trois lots du marché,

Toute demande de complément de documentation permettant aux candidats d'avoir une information suffisante pour présenter une offre devra être formulée par écrit (courrier ou courriel aux adresses indiquées dans l'annonce publiée BOAMP et rappelée dans le présent règlement de consultation).

Les informations complémentaires ainsi fournies seront transmises à l'ensemble des candidats dans les mêmes délais et mêmes conditions.

Remise des offres :

Le dossier de candidature est transmis par courriel, courrier en recommandé ou déposé au Crédit municipal qui délivrera une attestation de réception.

La candidature devra être remise dans une enveloppe sur laquelle figurera la mention « Appel à candidature – Microcrédit personnel », le 21 juillet 2008 à 12 heures au plus tard.

Les offres déposées par courriel devront être transmises à l'adresse suivante :
ncandoni@creditmunicipal.fr

Le dossier devra contenir :

➤ les pièces relatives à la candidature et justifications quant aux qualités et capacités du candidat, telles que définies dans l'annonce parue au BOAMP.

- Lettre de candidature (formulaire DC4, ou équivalent) ;
 - Déclarations sur l'honneur prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics (formulaire DC5, ou équivalent) ;
 - Attestation d'agrément au Fonds de cohésion sociale ;
 - Etat annuel des certificats reçus (formulaire DC7, ou équivalent) ;
- Les formulaires sont téléchargeables sur le site du MINEFE.

➤ l'offre proprement dite :

- Une note de motivation incluant les références de l'établissement candidat dans le secteur du microcrédit, et une cartographie des points d'accueil en Ile-de-France.
- Une note méthodologique expliquant précisément la proposition de démarche avec notamment :
 - les modalités d'octroi des prêts
 - un planning
 - la présentation de l'équipe dédiée au dispositif
 - la couverture territoriale envisagée
 - les modalités de reporting
- L'acte d'engagement renseigné, paraphé et signé
- Le cahier des clauses particulières paraphé et signé.

Examen des offres :

Un comité de sélection des offres examinera les dossiers et classera les offres au vu des critères d'attribution définis ci-dessous et tels que mentionnés dans la publication au BOAMP :

- Motivation et références dans la pratique du microcrédit personnel : 20%.
- Simplicité des procédures demandées : 30 %.
- Délais d'instruction et d'octroi des prêts : 30 %.
- Maillage territorial : 20%.

Si des pièces sont manquantes, le comité peut, le cas échéant, demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter les pièces dans un délai qui ne peut dépasser dix jours.

▪ Les renseignements complémentaires techniques ou administratifs peuvent être obtenus auprès de :

M. Nicolas CANDONI

Directeur des services administratifs et financier

☎ 01.44.61.64.90

mail : ncandoni@creditmunicipal.fr

fax : 01.44.61.63.59

▪ Les renseignements complémentaires administratifs peuvent être obtenus auprès de :

Mlle Isabelle de Benalcazar

☎ 01.44.61.64.79

mail : idebenalcazar@creditmunicipal.fr

fax : 01.44.61.63.59